

mieux à



Vivre CUERS

Environnement

Michel RODULFO

Adjoint chargé de la Voirie, des Travaux,
des Espaces Publics, du Patrimoine Bâti
et de la Gestion des Ressources Humaines



La déchetterie devient payante pour les professionnels Cuersois à partir du 1^{er} mars 2017

Afin d'harmoniser sa politique tarifaire et répartir de manière plus adaptée les coûts de gestion des déchets entre usagers particuliers et professionnels, la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures met en place une tarification de la déchetterie de CUERS à compter du 1^{er} mars 2017.

Démarches que bon nombre d'Intercommunalités de notre région ont déjà mises en place.

Cette mesure s'appliquera aux professionnels cuersois dont le siège social est à CUERS.

A compter de cette date, le gardien de la déchetterie remettra à chaque professionnel, un nouveau badge d'accès et d'identification renouvelable annuellement, sur présentation d'un extrait Kbis, dès le 1^{er} mars 2017.

Les grilles tarifaires et franchises de tonnages pour les professionnels, seront remises par le gardien et affichées à l'entrée de la déchetterie. Elles pourront également être consultables sur notre site internet : www.ville-de-cuers.com

Pour rappel : L'accès à la déchetterie est interdite aux personnes ne résidant pas sur la commune, et aux professionnels dont le siège social n'est pas à CUERS.



Quais de la déchetterie, avec les nouvelles barrières de sécurité